



Avis public



DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022

**AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE NICOLET AVIS
PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée greffière de
la Ville de Nicolet :

QUE conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur
les cités et villes*, les états financiers se terminant au
31 décembre 2022 seront déposés sur la table du conseil lors de
la séance ordinaire qui aura lieu le lundi, 12 juin 2023 à 19 h, à la
salle des délibérations du conseil sise au 180, rue de
Monseigneur-Panet, à Nicolet.

DONNÉ À NICOLET ce 10 mai 2023

M^e Magali Loisel
Greffière